



Be in home

SUIVI & ENTRETIEN DU LOGEMENT

PARTICULIER

*Le Carnet Numérique
d'Entretien, de Suivi
et d'Amélioration
du Logement*

Un Carnet Numérique d'Entretien, de Suivi et d'Amélioration du Logement sera obligatoire pour toute construction neuve dont le permis de construire sera déposé à partir du 1^{er} janvier 2020.

(LOI ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 - art.182 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)

Be in Home est un outil qui :



DÉTAILLE

les caractéristiques
du logement



PRÉSENTE

les membres
du foyer qui le compose



CENTRALISE

les différents documents relatifs
au logement et à ses équipements
(Plans, photos, DPE, notices du système
de chauffage, du thermostat, ...)



PERMET DE SUIVRE

ses consommations
énergétiques
(Suivi des consommations :
Article 23 de la RT 2012)



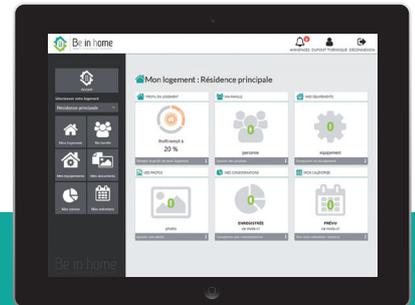
LISTE

les différents entretiens
à effectuer sur le logement
(Entretien du système de chauffage, eau
chaude sanitaire, assainissement, ...)



AVERTI

l'occupant de
ses obligations
en matière d'entretien



Quels avantages ?

**Conforme
aux
règlementations**

Carnet Numérique :
Loi ELAN - Article 182
(transition énergétique)

Suivi des consommations :
Article 23 de la RT 2012

**Compagnon
d'entretien**

Utilisation des équipements
Entretiens des équipements
Réduction de la sinistralité

**Valoriser
son
logement**

Valoriser la qualité
d'entretien de son logement



Be in home
EST LAURÉAT
de l'appel à projets
du PTNB*

09 72 396 222
contact@be-in-home.fr

Be in Home est géré par :
PMB Software
2, rue Blaise Pascal
54320 MAXÉVILLE

*Plan Transition Numérique dans le Bâtiment

www.be-in-home.fr